



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 mars 2003  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-huitième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005\*

#### Titre XI Dépenses d'équipement

#### Chapitre 33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
A. Vue d'ensemble . . . . .	2
B. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien . . . . .	6
1. Siège . . . . .	6
2. Office des Nations Unies à Genève . . . . .	7
3. Office des Nations Unies à Vienne . . . . .	7
4. Office des Nations Unies à Nairobi . . . . .	8
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique . . . . .	8
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes . . . . .	9
7. Commission économique pour l'Afrique . . . . .	10

\* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/6/Rev.1).

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6* (A/57/6/Rev.1).



---

# Titre XI

## Dépenses d'équipement

### Chapitre 33

#### Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

#### A. Vue d'ensemble

- 33.1 Le présent chapitre indique les ressources nécessaires pour couvrir le coût des projets envisagés au titre des dépenses d'équipement, à savoir les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à exécuter dans les principaux immeubles appartenant à l'ONU dans le monde entier, y compris les travaux de modernisation des bâtiments existants et des installations techniques.
- 33.2 Les projets qui sont prévus dans le chapitre rentrent dans le cadre du sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 24 (Services de gestion et services centraux d'appui) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, tel qu'il a été révisé. Au Siège, les projets envisagés relèvent de la Division de la gestion des installations du Bureau des services centraux d'appui. Il appartient à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV), l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de gérer, chacun pour sa part, les ressources inscrites au présent chapitre. En ce qui concerne les dépenses d'équipement, les demandes de crédits sont ici regroupées de façon à permettre une approche coordonnée et systématique de la gestion des immeubles et de l'exécution des gros travaux d'entretien et de construction. Les ressources nécessaires au financement des dépenses de personnel et des frais d'administration et de gestion des activités prévues sont inscrites aux chapitres correspondants du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
- 33.3 Le Bureau des services centraux d'appui continuera d'exercer des fonctions de coordination, en définissant une politique de gestion intégrée et coordonnée et des principes directeurs pour les lieux d'affectation hors Siège, dans l'esprit de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997.
- 33.4 Le sous-programme vise à assurer une planification, une gestion, un entretien et un fonctionnement efficaces de toutes les installations de l'Organisation; à doter les installations de conférence de services spécialisés de communication électronique; et à fournir en commun l'appui nécessaire aux autres tâches dont doit s'acquitter l'Organisation.
- 33.5 L'ampleur des gros travaux d'entretien varie selon l'âge des bâtiments, le type de construction, le climat et la qualité des programmes d'entretien courant. Certains des immeubles appartenant à l'ONU ont plus de 50 ans, et demandent à être entretenus de façon plus active si l'on veut éviter qu'ils ne deviennent obsolètes sur les plans structurel, fonctionnel et technique. De plus, l'introduction des nouvelles technologies utilisées dans les communications, la bureautique et l'informatique oblige à réaménager les bâtiments de manière qu'ils puissent accueillir le matériel spécialisé nécessaire. Ainsi, les dispositifs permettant d'économiser l'énergie ne peuvent être installés dans les bâtiments existants qu'au prix de modifications considérables sur les plans architectural et technique. De même, les nouvelles réglementations en vigueur en matière de

sécurité et d'environnement imposent de rénover certains bâtiments pour les rendre conformes aux normes actuelles dans des domaines comme la sécurité en cas d'incendie, l'accès des personnes handicapées, la qualité de l'air, la réduction des surfaces d'amiante et la manutention des matières dangereuses et toxiques.

- 33.6 Depuis la création de l'Organisation, l'administration et l'entretien des divers immeubles dont celle-ci est propriétaire ont pâti de l'insuffisance des ressources allouées aux travaux d'entretien préventif et de réparation. Si ces travaux sont plusieurs fois reportés, des pannes surviennent et, inévitablement, une part considérable d'allocations budgétaires déjà réduites doit être transférée du poste des travaux d'entretien courant à celui des réparations d'urgence. Enfin, comme les projets de transformation et d'amélioration sont souvent longs à réaliser ou ne peuvent être exécutés qu'à la bonne saison, il arrive bien souvent qu'ils ne puissent pas être menés à terme au cours de l'exercice pour lequel des crédits ont été ouverts et que, par conséquent, ils soient reportés aux exercices suivants.
- 33.7 S'agissant de l'état des immeubles du Siège, l'Assemblée générale a décidé, dans la section II de sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, d'exécuter le plan-cadre d'équipement et autorisé le Secrétaire général à mettre en oeuvre les dernières phases de la conception du projet. En attendant l'application du plan d'équipement et des décisions que prendra l'Assemblée sur le financement du projet, on a inscrit à ce chapitre les crédits nécessaires pour couvrir le coût de la continuation en 2004-2005 des projets habituels au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux ainsi que des gros travaux d'entretien, à l'exclusion, toutefois, des améliorations à prévoir au titre du plan d'équipement évoquées dans le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/57/285). Le Bureau des services centraux d'appui continuera cependant à exécuter les projets concernant l'amélioration de la sécurité qui étaient, certes, prévus initialement dans le plan d'équipement mais dont l'exécution a été avancée lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/286 le 27 juin 2002.
- 33.8 Le montant total de 52 469 300 dollars auquel se chiffre le crédit inscrit au présent chapitre semble accuser une diminution de 35 871 800 dollars, soit 40,6 % par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette diminution représente en réalité la suppression de ce qui était un crédit de 42 543 900 dollars ouvert à titre exceptionnel par l'Assemblée générale en vue du renforcement de la sécurité des locaux de l'Organisation des Nations Unies, montant qui est compensé en partie par une augmentation de 6 672 100 dollars au titre d'autres projets.
- 33.9 Un certain nombre de projets prévus pour l'exercice biennal 2004-2005 ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale; il s'agit soit de projets qui avaient dû être reportés en raison de l'insuffisance des ressources ou de la nécessité d'entreprendre d'autres projets, plus urgents et imprévus, soit de la continuation de projets pluriannuels. On a présenté les projets envisagés au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et au titre des gros travaux d'entretien en distinguant entre projets reportés d'exercices antérieurs, projets échelonnés sur plusieurs années, projets récurrents et nouveaux projets (voir tableau 33.3). Les prévisions établies pour l'exercice biennal 2004-2005 recouvrent donc : a) la continuation d'un programme de rattrapage qui devrait s'étaler sur les exercices à venir; et b) les projets que les unités administratives concernées considéraient comme les plus essentiels pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations et des infrastructures connexes aux fins de l'appui aux programmes de fond. Conformément aux objectifs énoncés dans les rapports du Secrétaire général (A/57/387 et Corr.1 et A/57/620), on a, en examinant l'allocation des ressources entre les activités du présent chapitre, accordé la priorité aux mesures visant à faciliter l'application de la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications et la poursuite énergique de ses objectifs en tant que facteur fondamental du processus de réforme en cours du Secrétaire général. Ces activités de construction font partie intégrante des activités à mener dans le cadre de l'application de la

**Titre XI Dépenses d'équipement**

stratégie de l'Organisation en matière de technologies de l'information et des communications. Un montant de 14 359 000 dollars est prévu dans le présent chapitre pour mettre à niveau et améliorer les infrastructures de communication et autres infrastructures technologiques à tous les lieux d'affectation, contre un montant de 8 907 000 dollars pour l'exercice 2002-2003.

33.10 Le tableau 33.1 indique la répartition en pourcentage des ressources inscrites au présent chapitre (estimations).

Tableau 33.1

**Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage**

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Transformation et amélioration des locaux	69,7	–
B. Gros travaux d'entretien	30,3	–
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>–</b>

Tableau 33.2

**Ressources nécessaires, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>2000-2001 Dépenses effectives</i>	<i>2002-2003 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2004-2005 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
<b>A. Transformation et amélioration des locaux</b>							
1. Siège	20 969,7	40 622,0	(23 636,4)	(58,1)	16 985,6	755,6	17 741,2
2. Genève	3 805,6	24 190,8	(13 694,8)	(56,6)	10 496,0	168,5	10 664,5
3. Vienne	800,0	1 204,1	134,7	11,1	1 338,8	43,2	1 382,0
4. Nairobi	526,3	1 137,2	972,7	85,5	2 109,9	85,3	2 195,2
5. CESAP	671,4	986,1	699,0	70,8	1 685,1	59,4	1 744,5
6. CEPALC	755,3	1 776,8	(42,4)	(2,3)	1 734,4	102,0	1 836,4
7. CEA	1 873,9	2 135,6	96,0	4,4	2 231,6	(5,6)	2 226,0
8. CESA0	236,2	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>29 638,4</b>	<b>72 052,6</b>	<b>(35 471,2)</b>	<b>(49,2)</b>	<b>36 581,4</b>	<b>1 208,4</b>	<b>37 789,8</b>
<b>B. Gros travaux d'entretien</b>							
1. Siège	9 073,7	8 367,1	280,0	3,3	8 647,1	384,6	9 031,7
2. Genève	3 745,6	2 595,1	845,8	32,5	3 440,9	55,3	3 496,2
3. Vienne	475,0	703,4	(134,7)	(19,1)	568,7	18,3	587,0
4. Nairobi	879,1	1 322,5	(67,0)	(5,0)	1 255,5	50,7	1 306,2
5. CESAP	2 535,2	1 993,0	(800,5)	(40,1)	1 192,5	40,8	1 233,3
6. CEPALC	636,9	421,4	(103,2)	(24,4)	318,2	18,8	337,0
7. CEA	884,6	886,0	(421,0)	(47,5)	465,0	(1,2)	463,8
<b>Total partiel</b>	<b>18 230,1</b>	<b>16 288,5</b>	<b>(400,6)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>15 887,9</b>	<b>567,3</b>	<b>16 455,2</b>
<b>Total</b>	<b>47 868,5</b>	<b>88 341,1</b>	<b>(35 871,8)</b>	<b>(40,6)</b>	<b>52 469,3</b>	<b>1 775,7</b>	<b>54 245,0</b>

Tableau 33.3

**État des projets prévus pour l'exercice biennal 2004-2005, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Siège	Office des Nations Unies à Genève	Office des Nations Unies à Vienne	Office des Nations Unies à Nairobi	CESAP	CEPALC	CEA
<b>Transformation et amélioration des locaux</b>							
Projets reportés d'exercices antérieurs	7 720,0	–	–	–	–	563,5	40,0
Projets échelonnés sur plusieurs années	1 094,0	7 509,4	–	2 059,9	593,7	100,0	–
Projets récurrents	710,0	100,0	–	–	–	–	370,0
Nouveaux projets pour 2004-2005	7 461,6	2 886,6	1 338,8	50,0	1 091,4	1 070,9	1 821,6
<b>Total partiel</b>	<b>16 985,6</b>	<b>10 496,0</b>	<b>1 338,8</b>	<b>2 109,9</b>	<b>1 685,1</b>	<b>1 734,4</b>	<b>2 231,6</b>
<b>Gros travaux d'entretien</b>							
Projets reportés d'exercices antérieurs	860,0	–	–	–	78,0	–	130,0
Projets échelonnés sur plusieurs années	900,0	988,0	–	1 215,5	749,5	–	–
Projets récurrents	6 782,1	537,0	568,7	40,0	30,0	–	90,0
Nouveaux projets pour 2004-2005	105,0	1 915,9	–	–	335,0	318,2	245,0
<b>Total partiel</b>	<b>8 647,1</b>	<b>3 440,9</b>	<b>568,7</b>	<b>1 255,5</b>	<b>1 192,5</b>	<b>318,2</b>	<b>465,0</b>
<b>Total</b>	<b>25 632,7</b>	<b>13 936,9</b>	<b>1 907,5</b>	<b>3 365,4</b>	<b>2 877,6</b>	<b>2 052,6</b>	<b>2 696,6</b>

33.11 Les montants ci-dessus sont à lire en tentant compte de la valeur estimative et approximative des bâtiments appartenant à l'Organisation des Nations Unies (terrain non compris), soit :

- a) Siège : 722 358 600 dollars (coût de remplacement du complexe, évalué au prix du marché);
- b) Office des Nations Unies à Genève : 718 582 553 dollars (valeur estimative, calculée en extrapolant les augmentations de coûts des 10 dernières années);
- c) Office des Nations Unies à Vienne : 1,3 milliard de dollars (valeur estimative); le Centre international de Vienne appartient au Gouvernement autrichien;
- d) Office des Nations Unies à Nairobi : 62 316 600 dollars (valeur estimative du complexe de Gigiri);
- e) CESAP : 83 125 000 dollars (valeur estimative du complexe);
- f) CEPALC : 30 millions de dollars (valeur estimative du complexe);
- g) CEA : 180 930 138 dollars (valeur estimative du complexe).

## B. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

### 1. Siège

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 25 632 700 dollars*

- 33.12 Les ressources prévues pour le Siège comprennent un montant de 16 985 600 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 8 647 100 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit 25 632 700 dollars au total, ce qui représente une diminution de 23 356 400 dollars (47,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette diminution tient à la non-reconduction de crédits ponctuels d'un montant de 27 657 600 dollars, qui comprenaient une somme de 25 975 100 dollars pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies et un montant de 1 682 500 dollars pour le passage à une nouvelle technologie au Département de l'information, avec le remplacement des systèmes analogiques par des systèmes numériques, qui a été différé en attendant la réalisation du plan d'équipement. En contrepartie, des ressources supplémentaires sont demandées au titre d'autres projets (4 301 200 dollars). À l'intérieur de l'enveloppe de 25 632 700 dollars, un montant de 11 580 600 dollars est prévu pour les améliorations technologiques et la modernisation de l'infrastructure technologique au Bureau des services centraux d'appui, au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et au Département de l'information; les prévisions de dépenses correspondantes s'élevaient à 7 364 900 dollars dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette augmentation reflète l'importance que le Secrétaire général attache aux technologies de l'information et des communications dans le cadre de la stratégie qu'il a recommandée à l'Assemblée générale dans son rapport sur la question (A/57/620).
- 33.13 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (16 985 600 dollars) se décompose comme suit :

	<i>Dollars</i>
a) Amélioration des installations et des infrastructures	3 580 000
b) Modernisation des installations de conférence, y compris l'automatisation de la production et de la distribution des documents	935 100
c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté	1 825 000
d) Infostructure, y compris les réseaux locaux, les réseaux longue distance et l'infrastructure Internet	9 551 500
e) Phase de numérisation des technologies du Département de l'information (2004-2005)	1 094 000
<b>Total</b>	<b>16 985 600</b>

- 33.14 Les ressources prévues pour les gros travaux d'entretien du Siège se chiffrent à 8 647 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 280 000 dollars. Elles couvrent les dépenses afférentes aux opérations d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et à l'entretien des oeuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

## 2. Office des Nations Unies à Genève

### *Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 13 936 900 dollars*

- 33.15 Les ressources prévues comprennent un montant de 10 496 000 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 3 440 900 dollars pour les gros travaux d'entretien à l'Office des Nations Unies à Genève, soit 13 936 900 dollars au total, ce qui représente une diminution de 12 849 000 dollars (48 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette diminution est due à la non-reconduction de crédits ponctuels d'un montant de 16 300 300 dollars, qui comprenaient une somme de 15 475 400 dollars pour le financement de la première phase du plan de renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies à Genève et un montant de 824 900 dollars pour des améliorations technologiques dans les installations de production des services de conférence de l'Office. Elle est compensée en partie par un accroissement net de 3 451 300 dollars aux rubriques des travaux de transformation des locaux et des gros travaux d'entretien. Les ressources globales demandées pour l'exercice biennal 2004-2005 comprennent un montant non renouvelable de 4 764 400 dollars requis pour l'exécution de la deuxième phase du projet visant à renforcer la sécurité et la sûreté des locaux de l'Office, que l'Assemblée générale a approuvé et qui sera compensé en partie par une réduction des dépenses prévues au titre d'autres projets.
- 33.16 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 10 496 000 dollars, se décompose comme suit :

	<i>Dollars</i>
a) Amélioration des installations et des infrastructures	2 260 000
b) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes	2 071 600
c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté	4 764 400
d) Amélioration de l'infrastructure (réseau de stockage (SAN), services Internet, réseau de transmission de données et réseau téléphonique)	1 400 000
<b>Total</b>	<b>10 496 000</b>

- 33.17 Les ressources prévues pour les gros travaux d'entretien dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève se chiffrent à 3 440 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 845 800 dollars. Elles couvrent les dépenses afférentes aux opérations d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'entretien des oeuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

## 3. Office des Nations Unies à Vienne

### *Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 907 500 dollars*

- 33.18 Les ressources demandées pour l'Office des Nations Unies à Vienne, qui restent inchangées par rapport à l'exercice 2002-2003, comprennent un montant de 1 338 800 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 568 700 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit 1 907 500 dollars au total. Elles représentent la part des dépenses incombant à l'Office dans le financement de la réfection et de l'entretien des locaux du Centre international de Vienne, qui est géré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la base d'un accord de partage des coûts conclu entre les organisations sises à Vienne et le

gouvernement hôte, et couvrent les dépenses afférentes aux travaux suivants : poursuite du remplacement de la moquette à plusieurs étages des bâtiments du Centre après l'achèvement des travaux de désamiantage; réaménagement des bâtiments pour rationaliser l'utilisation de l'espace disponible et l'adapter aux besoins les plus récents, notamment en installant des câbles en fibres optiques et en augmentant la capacité de stockage; nouveaux travaux de peinture et de nettoyage des sols dans les zones où est installé le matériel technique, les magasins de fournitures et les couloirs; rénovation et réfection des plafonds; et projets divers concernant l'entretien des locaux.

#### 4. Office des Nations Unies à Nairobi

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 365 400 dollars*

- 33.19 Les ressources prévues pour l'Office des Nations Unies à Nairobi comprennent un montant de 2 109 900 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 1 255 500 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit 3 365 400 dollars au total, ce qui représente une augmentation globale de 905 700 dollars (36,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette augmentation correspond à la différence entre un montant supplémentaire de 1 427 000 dollars qui a été ajouté pour la rénovation et la modernisation de cinq salles de conférence, y compris le matériel d'interprétation simultanée qui est devenu vétuste et qu'il est difficile de maintenir en bon état de marche, et un crédit ponctuel de 521 300 dollars inscrit au budget de l'exercice biennal 2002-2003 pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies, qui n'a pas été reconduit.
- 33.20 Outre le montant prévu au titre de la rénovation et de la modernisation des installations de conférence (1 427 000 dollars), les ressources demandées pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux comprennent un montant de 542 900 dollars pour l'amélioration des installations et des infrastructures et un montant de 140 000 dollars pour des projets divers qui visent à améliorer encore la sécurité et la sûreté dans le complexe de Gigiri.
- 33.21 Les ressources prévues pour les gros travaux d'entretien se chiffrent à 1 255 500 dollars. Elles couvrent les dépenses afférentes aux opérations d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'entretien des oeuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

#### 5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 877 600 dollars*

- 33.22 Les ressources prévues pour la Commission comprennent un montant de 1 685 100 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 1 192 500 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit 2 877 600 dollars au total, ce qui représente une diminution nette de 101 500 dollars (3,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette diminution est imputable à la non-reconduction d'un crédit ponctuel de 101 500 dollars inscrit au budget de l'exercice biennal 2002-2003 pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies.
- 33.23 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 1 685 100 dollars, se décompose comme suit :

	<i>Dollars</i>
a) Amélioration des installations et des infrastructures	734 700
b) Remplacement du matériel d'interprétation simultanée dans les salles de conférence	170 000
c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux (dispositions complémentaires)	100 000
d) Amélioration de l'infrastructure, y compris le renforcement du réseau des systèmes de contrôle automatique des bâtiments et du système de télécommande et le remplacement de câbles dans l'ensemble des bâtiments	680 400
<b>Total</b>	<b>1 685 100</b>

- 33.24 Un montant de 1 192 500 dollars (soit une diminution de 800 500 dollars) est prévu pour couvrir les dépenses afférentes aux gros travaux d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'entretien des oeuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

## 6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

### *Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 052 600 dollars*

- 33.25 Les ressources prévues pour la Commission comprennent un montant de 1 734 400 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 318 200 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit 2 052 600 dollars au total, ce qui représente une diminution de 145 600 dollars (6,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette diminution tient à la non-reconduction d'un crédit ponctuel de 145 600 dollars inscrit au budget de l'exercice biennal 2002-2003 pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies.
- 33.26 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (1 734 400 dollars) se décompose comme suit :

	<i>Dollars</i>
a) Amélioration des installations et des infrastructures	1 058 000
b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux (dispositions complémentaires)	231 400
c) Modernisation de l'infrastructure (réseau local, réseau téléphonique et réseau privé virtuel pour les connexions intérieures dans les bureaux de la CEPALC)	445 000
<b>Total</b>	<b>1 734 400</b>

- 33.27 Un montant de 318 200 dollars (soit une diminution de 103 200 dollars) est prévu pour couvrir les dépenses afférentes aux gros travaux d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'entretien des oeuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

## 7. Commission économique pour l'Afrique

### *Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 696 600 dollars*

- 33.28 Les ressources prévues pour la Commission comprendraient un montant de 2 231 600 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et un montant de 465 000 dollars pour les gros travaux d'entretien, soit 2 696 600 dollars au total, ce qui représente une diminution de 325 000 dollars (10,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2002-2003. La diminution tient à la non-reconduction d'un crédit ponctuel de 325 000 dollars inscrit au budget de l'exercice biennal 2002-2003 pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies.
- 33.29 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 2 231 600 dollars, se décompose comme suit :

	<i>Dollars</i>
a) Amélioration des installations et des infrastructures	1 256 100
b) Amélioration des installations de conférence	560 500
c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux (dispositions complémentaires)	162 000
d) Amélioration de l'infrastructure, y compris la modernisation des systèmes de communication	253 000
<b>Total</b>	<b>2 231 600</b>

- 33.30 Un montant de 465 000 dollars (soit une diminution de 421 000) est prévu pour couvrir les dépenses afférentes aux gros travaux d'entretien touchant la maintenance générale des installations, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'entretien des espaces verts et des oeuvres des bâtiments, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.